

TRIONS MALIN !

En favorisant le tri, le compostage et le recyclage, nous limitons les déchets et contribuons à préserver les ressources naturelles, à économiser l'énergie et à moins polluer l'air et l'eau.

Trier est un geste simple à la portée de tous, alors mobilisons-nous pour réduire nos déchets sur le territoire Terre de Provence et trions malin !

Collecte des Ordures Ménagères

1 tonne d'OM = 210 €

Collecte sélective

1 tonne de sélectif = 89 €

Collecte du verre

en Point d'Apport Volontaire (PAV)

1 tonne de verre = 9,5 €

Pourquoi je dois trier et déposer mes déchets au bon endroit ?



Dépôts des autres déchets en déchetterie

1 tonne de gravats = 46 €

1 tonne de déchets verts = 76 €

1 tonne d'encombrants = 121 €

Compostage : certains déchets de cuisine et de jardin (épluchures, filtres de café, fleurs fanées...)



Quels sont les déchets à apporter en déchetteries ?

5 déchetteries à votre service.

Châteaurenard/Noves - Eyragues/Verquières - Graveson/Maillane
Barbentane/Rognonas - Mollégès pour les autres communes



verre



équipements
électriques et
électroniques



huile
de vidange



déchets diffus
spécifiques



Déchetterie
Eyragues

ameublement



déchets
verts



bois



cartons



gravats



encombrants



métaux

PARTICULIERS L'accès à la déchetterie est **GRATUIT** et l'apport limité à 1m³ maximum par semaine.

PROFESSIONNELS L'accès est payant et l'apport limité à 2 m³ par semaine
Encombrants 107 €/tonne **Végétaux** 53 €/tonne **Gravats** 24 €/tonne **Bois** 72 €/tonne
Fer et Cartons gratuit

POUR LES GROS APPORTS, les professionnels peuvent utiliser la déchetterie professionnelle Luberon à Plan d'Orgon pour **plus de renseignements**
04.42.86.32.31

PLASTIQUES AGRICOLES

JANVIER : paillages + serres (Châteaurenard) **MARS :** paillages + serres (Maillane, Eyragues, Châteaurenard) **MAI :** paillages (Maillane, Eyragues, Châteaurenard)
JUILLET : paillages + serres (Châteaurenard) **SEPTEMBRE-OCTOBRE :** paillages couleurs clairs, serres (Châteaurenard, Eyragues, Maillane)



Dans le sac jaune, je dépose... Dans le sac jaune, je dépose...

Les bouteilles et flacons en plastique

Les emballages en plastiques recyclables

Bouteilles d'eau, bouteilles de lait, bouteilles d'huile, gels douche, produits vaisselle, yaourts à boire, flacons plastiques de ketchup, mayonnaise, vinaigrette...



Déchets non recyclables à déposer dans le sac à ordures ménagères.

Tubes de dentifrice, pot de yaourt, gobelets en plastique, boîtes d'oeufs, le plastique en polystyrène.

EN CAS DE DOUTE IL EST PRÉFÉRABLE DE JETER LES DÉCHETS DANS LE SAC À ORDURES MÉNAGÈRES.



Les cartons et briques alimentaires

Les emballages en carton

Les briques de jus de fruit, de lait, de soupe, les boîtes de céréales, de pâtes/riz, les emballages carton de gâteaux/yaourts, les paquets de cigarettes, les packs de lessive, les boîtes de chaussures, les boîtes d'oeufs, les emballages de sucre, les rouleaux de papiers essuie-tout...



Je dépose mes gros cartons à la déchetterie.



Déchets non recyclables à déposer dans le sac à ordures ménagères.

Les emballages en carton souillés, les emballages en carton mal vidés

EN CAS DE DOUTE IL EST PRÉFÉRABLE DE JETER LES DÉCHETS DANS LE SAC À ORDURES MÉNAGÈRES.



Dans le sac jaune, je dépose... Dans le sac jaune, je dépose...

Le métal

Les emballages métalliques recyclables

Les boîtes de conserve, les boîtes de thé, les barquettes en aluminium, les aérosols, les canettes, les bidons de sirop...



Déchets non recyclables à déposer dans le sac à ordures ménagères :

Le papier aluminium, les paquets de café, les emballages de compost, les boîtes de conserve mal vidées.



EN CAS DE DOUTE IL EST PRÉFÉRABLE DE JETER LES DÉCHETS DANS LE SAC À ORDURES MÉNAGÈRES.



Les papiers, journaux, revues et magazines

Le papier recyclable

Annuaire, catalogues, prospectus publicitaires, journaux, magazines, cahiers, enveloppes, papier...



Les papiers passés au destructeur de documents, les papiers inférieurs à 5 X 5 cm, les films plastiques autour des magazines se jettent dans le bac à Ordures Ménagères



Les sacs jaunes sont à retirer en MAIRIE, ils sont collectés :

- le mercredi matin dès 5h sur les communes de Graveson, Maillane, Châteaurenard, Eyragues, Noves, Verquières, Cabannes
- le jeudi matin dès 5h sur les communes de Barbentane, Rognonas, Saint-Andiol, Orgon.

Pensez à sortir vos sacs la veille au soir des jours de passage.

RAPPEL : afin de communiquer de manière ciblée, chaque SAC possède un numéro permettant à la Communauté d'Agglomération d'identifier l'usager ayant commis des erreurs de tri ou ayant sorti son sac le mauvais jour

LES BONS GESTES DU TRI



Faut-il nettoyer ou laver les emballages avant de les jeter ?

Il suffit de bien les vider de leur contenu, pour éviter de souiller les autres emballages propres tout en préservant les ressources en eau.

Est-ce que je dois compacter mes bouteilles ?

Oui, dans le sens de la hauteur sans pour autant les écraser, pour que l'emballage soit reconnaissable mécaniquement au centre de tri et orienté vers la bonne filière de recyclage.

Faut-il enlever les bouchons des bouteilles plastiques ?

Non surtout pas, car ils sont également recyclés et servent à la fabrication de nouveaux emballages ou de produits (ex : textile polaire).

Que dois-je faire en cas de doute sur un emballage ?

Il est préférable de le jeter avec les ordures ménagères plutôt que de rendre impropre au recyclage le contenu du bac ou sac destiné aux emballages recyclables. N'hésitez pas à nous contacter au [04.32.61.96.38](tel:04.32.61.96.38)



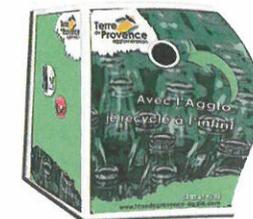
Que signifie le point vert qui figure sur la plupart des emballages ?

Contrairement à une idée reçue, il ne signifie pas que l'emballage est recyclable mais que son fabricant verse une cotisation à Eco-Emballages ou Adelphe, organismes agréés par l'Etat, pour aider les collectivités à mettre en place des collectes sélectives.

Dois-je remplir mon sac à ras-bord ?

Non, le risque est que les sacs s'ouvrent lors de la collecte. Mieux vaut répartir les déchets sur plusieurs collectes si vous avez des charges un peu trop lourdes (annuaires, grande quantité de journaux...).

Dans les Points d'Apport Volontaire verre, je dépose...



Les emballages en verre recyclables



Les bouteilles en verre (huile, eau, alcool, jus de fruit...), les bocaux (confiture, moutarde...), les pots (yaourts, pots de bébé...)

Les couvercles en métal se jettent dans le sac jaune.



NE RIEN LAISSER AUTOUR DU PAV, SI LE PAV EST PLEIN, CONTACTER LE [04.32.61.96.38](tel:04.32.61.96.38)



1 tonne de verre collectée en PAV = 9.5 €
1 tonne de verre jeté dans le sac poubelle = 210 €



Attention, les ampoules et les néons vont directement à la déchetterie !





Dans le composteur, je dépose...



Composter : un geste simple pour moins jeter

Le compostage permet de réduire la quantité de déchets produits et ainsi maîtriser les coûts liés à la gestion des déchets (collecte, enfouissement...).

Il permet de produire sans frais un amendement naturel de qualité à utiliser directement dans son jardin.

Quels déchets peut-on composter ?

Epluchures de fruits et de légumes, pains rassis, filtres et marc de café, coquilles d'œufs concassées, mouchoirs en papier, essuie-tout...

Mais aussi : Fleurs fanées, tonte de gazon, feuilles mortes, branchages de petites tailles, cendres de bois froides...

Les déchets à ne pas composter

Restes de viandes et poissons, os et coquillages, noyaux, sauces, graisses et huiles, litière d'animaux de compagnie, couche-culotte, mégots de cigarette, écorces

3 règles d'or pour réussir son compost

Diversifier les apports (en compostant aussi bien les déchets verts et humides comme les épluchures ou le gazon que les déchets bruns et secs comme les feuilles et les branchages)

Mélanger pour aérer le compost (pour accélérer la décomposition des déchets et éviter les mauvaises odeurs)

Maintenir une humidité constante (pour éviter que les micro-organismes ne se dessèchent)

Vous souhaitez commander un composteur ?

Terre de Provence Agglomération propose des composteurs en plastique :

- de 300 litres à 10 €,
- de 600 litres à 15 €.

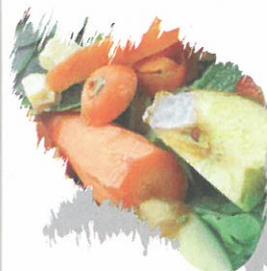
Pour plus de renseignements vous pouvez nous contacter au 04.32.61.96.38

Dans le sac poubelle, je dépose...



Les ordures ménagères

Pots de crème, pots de yaourt, couches culottes, polystyrène, films plastiques, barquettes plastiques, absorbants...



Les restes de repas : Pensez au compostage !!!



Par mesure d'hygiène, je place les ordures ménagères dans un sac fermé et les dépose dans le bac.

Je dispose d'un bac individuel :

Je range mon conteneur individuel après la collecte. Je sors mon conteneur individuel la veille au soir des jours de collecte.



Je commande mon bac individuel à la Communauté d'Agglomération,

Terre de Provence Agglomération met à disposition des conteneurs individuels ou collectifs suivant le mode de collecte. Les conteneurs individuels sont facturés 25€ et livrés directement à domicile. Pour plus de renseignements : 04.32.61.96.38

Ne sont pas acceptés : grands cartons, encombrants, déchets verts, déchets ménagers toxiques, ferraille, gravats, déchets électroniques. Je dépose ces déchets en déchetterie.

Mes jours de collectes sont :

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
						

Un doute?
Une question ?
Contactez-nous au
04.32.61.96.38



Chemin Notre Dame BP 1
13 630 EYRAGUES
04.32.61.96.30

contactcollecte@terredeprovence-agglo.com

www.terredeprovence-agglo.com

Barbantane - Cabannes - Châteaurenard - Eyragues - Graveson - Maillane
Mollégès - Noves - Orgon - Plan d'Orgon - Rognonas - Saint-Andiol - Verquières



Terre
de Provence
agglomération

Communauté
d'Agglomération

GUIDE du TRI

Pour trier facile,
suivez-nous et adoptez
notre style !

